

COTES D'ARMOR
QUINTIN
22800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2021

Date de la convocation : 25/06/2021

Membres en exercice : 23

Présents : CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE COZLER Marie-Christine - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène - - RUEN Pauline - REPERANT Thibault.

Absents excusés : HAMON Jean-Paul (proc à THERIN Emmanuel) - COISY Thierry (proc à CARRO Nicolas) - LE CHANU Fabienne (proc à AUBRY Charlène) - LE FUR Corentin (proc à CHATTARD-GISSEROT Thibault) - HELLARD Hugo (proc à AUBRY Isabelle).

Secrétaire de séance : CHATTARD-GISSEROT Thibault

DELIBERATION

n° 2021-06-39

Motion auprès de l'Etat pour la régulation des choucas

Rapporteur : Nicolas CARRO

Le Conseil municipal, régulièrement alerté par les quintinais :

CONSTATE une progression constante des populations de choucas des tours, espèce protégée. SOULIGNE qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

SOULIGNE EGALEMENT qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de choucas des tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès en Bretagne.

SOULIGNE que cette prolifération affecte la sécurité et la salubrité publique qualité de vie dans la ville de Quintin,

DEPLORE que les prélèvements autorisés soient largement insuffisants au regard des dommages causés

DEMANDE la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements

DEMANDE de manière urgente à M le Préfet et ses services des mesures de lutte supplémentaires et pérennes afin de ramener la population à un seuil acceptable.

Après en avoir délibéré à la majorité absolue (1 abstention), le Conseil Municipal adopte la présente motion.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas CARRO.

